

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DEVE 106 Protocole d'accord avec la société HP 84 visant à l'indemniser au titre de la résiliation du marché dont elle était titulaire, relatif aux travaux de scénographie du Pavillon Indochine, Jardin d'agronomie tropicale (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société HP 84 un protocole d'accord visant à l'indemniser au titre de la résiliation du marché dont elle était titulaire, relatif aux travaux de scénographie du Pavillon Indochine sis au Jardin d'agronomie tropicale (12e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer à signer un protocole d'accord avec la société HP 84 en vue de l'indemniser au titre de la résiliation du marché n° 20070000023041 dont elle était titulaire, relatif aux travaux de scénographie du Pavillon Indochine sis au Jardin d'agronomie tropicale (12e).

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011, au chapitre 67, article 678, rubrique 823.